|  |
| --- |
| **ANNEXE A****RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR LE CONTROLE DE LA CONCEPTION DE VOTRE FUTUR DISPOSITIF D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** |

**INFORMATIONS GENERALES**

**PIECES A JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE :**

* Plans intérieurs de l'habitation projetée ou existante, niveaux par niveaux indiquant la destination des pièces et leur surface habitable (chambres, wc, salle d'eau, séjour, bureau, …),
* Etude de définition d’une installation d’assainissement non collectif réalisée par un bureau d’études[[1]](#footnote-1)
* Autorisation de rejets (si nécessaire),
* Autorisations particulières (si nécessaire)

REMARQUE IMPORTANTE : EN AUCUN CAS, l’installation du dispositif d’assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l’approbation du dossier par le service public.

**COORDONNEES DU CONCEPTEUR DU FUTUR DISPOSITIF D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

* Nom : …………………………………………
* Adresse : …………………………………………
* Tel portable : …………………………………………
* Tel fixe : …………………………………………
* Courriel (facultatif) : …………………………………………

**COORDONNEES DE L’INSTALLATEUR (ENTREPRISE OU PARTICULIER) - SI CONNU -**

* Nom : …………………………………………
* Adresse : …………………………………………
* Tel portable : …………………………………………
* Tel fixe : …………………………………………
* Courriel (facultatif) : …………………………………………

Nombre d’Equivalents habitants (EH) retenu par le bureau d’études : ……………………

**MODE D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE :**

[ ]  Adduction publique

[ ]  Alimentation privée (préciser par quel moyen -puits, forage-) : ……………………

Présence d’un captage privé[[2]](#footnote-2) (prélèvement, puits, forage) à proximité de l’installation prévue ? ❑ Oui ❑ Non

**SI OUI :**

* L’ouvrage est-il déclaré[[3]](#footnote-3) ? [ ]  oui [ ]  non
* L’eau est-elle utilisée pour l’alimentation humaine ? [ ]  oui [ ]  non
* L’eau est-elle utilisée pour l’arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? [ ]  oui [ ]  non
* La distance entre le captage et l’installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres[[4]](#footnote-4) ? [ ]  oui [ ]  non

**CARACTÉRISTIQUES DE L’INSTALLATION PROJETEE**

**Prétraitements**

[ ]  Bac à graisses (volume  : …………………… litres)

[ ]  Fosses toutes eaux (volumes : …………………… m3) [ ]  avec préfiltre intégré à la fosse [ ]  sans préfiltre ingéré

[ ]  Autre dispositif (fosse d’accumulation,…) : ……………………

**Traitement**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Tranchées d’épandage  Nombre de tranchée : ……… Longueur de chaque tranchée : ……… m  Profondeur : ……… m Largeur : ……… m[ ]  Lit d’épandage Longueur : ……… m Largeur : ……… m Profondeur : ……… m [ ]  Filtre à sable vertical [ ]  non drainé [ ]  drainéLongueur : ……… m Largeur : ……… m Profondeur : ……… m | [ ]  Tertre d’infiltration Longueur à la base : ……… m Largeur à la base : ……… m Longueur au sommet : ……… m Largeur au sommet : ……… m[ ]  Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe Fournisseur : ………………………………………… Surface de filtration : ……… m²[ ]  Filière agrée [ ]  Filtre compact [ ]  Filtre planté de roseaux [ ]  Microstation d’épurationDénomination commerciale de la filière agrée :  …………………………………………Modèle : …………………………………………Numéro d’agrément : ………………………Capacité de traitement : ……… EH |

**Dispositifs annexes**

[ ] Pompe de relevage

[ ]  Des eaux brutes

[ ]  Des eaux prétraitées

[ ]  Des eaux traitées

[ ]  Toilette sèche

 Moyens mis en œuvre pour épandre les composts produits ……………………………………………

**Rejet des eaux usées et des eaux pluviales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Rejet des eaux usées**[ ]  Dans le sol [ ]  Dans un fossé existant[ ]  Dans un cours d’eau, mare, etc. (préciser : ……….… )[ ]  Rejet dans un puits d’infiltration Pour ces deux dernières cas, autorisation de rejet obtenue auprès du gestionnaire de l’exutoire à joindre impérativement à la demande de validation du projet dans le cas d’un rejet dans un exutoire privé ou public) | **Rejet des eaux pluviales**[ ]  Dans le sol [ ]  Dans un fossé existant[ ]  Dans un cours d’eau, mare, etc. (préciser : )[ ]  Dans le réseau |

*Les données collectées sont nécessaires aux services Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de la Presqu’île de Crozon – Aulne Maritime pour assurer le suivi et la gestion des interventions. Elles sont communiquées au Centre des Finances Publiques pour la facturation et conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l’établissement.*

*Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d’information affichée à l’accueil de la communauté de communes.*

1. L’étude devra être conforme au « *guide technique pour la réalisation des études de définition d’une installation d’assainissement non collectif pour l’habitat individuel* » édité par le conseil département du Finistère ou aux dispositions du cahier des charges type pour une étude de sol et de filières d’assainissement non collectif » édité par l’agence de l’eau Loire Bretagne) pour les travaux de réhabilitations financés par l’agence de l’eau. [↑](#footnote-ref-1)
2. il peut s’agir d’un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine [↑](#footnote-ref-2)
3. tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l’eau destinée à un usage domestique au sens de l’article R. 214-5 du code de l’environnement, est déclaré au maire [↑](#footnote-ref-3)
4. la création d’une installation d’assainissement non collectif à moins de 35 m d’un forage déclaré n’est possible que lorsqu’il est démontré que l’implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine. [↑](#footnote-ref-4)